

Pourquoi un salaire minimum à 14€ ?

Par Olivier Flohimont, Secrétaire administratif chargé des études & de la formation à la Centrale Générale de la FGTB Liège-Huy-Waremme



En 2014, un salarié occupé à temps plein dans une entreprise de 10 travailleurs et plus gagnait en moyenne 3.414 euros bruts par mois. Cependant, la moitié des travailleurs à temps plein gagnait moins de 2.976 euros¹ ou 18,07 euros de l'heure (primes mensuelles ordinaires comprises). La moyenne est largement tirée vers le haut par les plus gros salaires. En effet, au bas de l'échelle salariale, 10 % des travailleurs à temps plein ont reçu moins de 2.220 euros bruts tandis qu'à l'autre extrémité, 10 % des salariés ont gagné au moins 5.178 euros.

Les données sur les salaires des travailleurs à temps partiel ne sont pas publiées, mais nous avons pu nous les procurer. En ajoutant ces travailleurs à temps partiel qui représentent tout de même 1/3 des salariés belges selon l'ONSS, la moyenne dégringole inévitablement à 3.258 euros brut et la médiane à 2.866 euros.

Compte tenu de cet ajout, l'écart entre les premier et dernier déciles s'accroît depuis le début du millénaire, alors qu'il est étonnamment stable selon les statistiques publiées officiellement. Comment cela est-il possible et peut-on avoir confiance dans les statistiques publiées sur les salaires en Belgique ?

Les limites des statistiques disponibles

Depuis 1999, la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie effectue une enquête annuelle sur la structure et la répartition des salaires. L'échantillon se compose d'environ 10.000 unités locales d'établissement appartenant à un total d'environ 7.000 entreprises. Une unité locale est définie comme tout établissement d'une entreprise qui accueille de l'activité et qui est géographiquement identifiable par une adresse et par un numéro d'identification à la Banque-Carrefour des Entreprises. Les unités locales sondées relèvent des sections B-N et P-S de la comptabilité nationale (NACE-rev. 2). Sont donc exclus, les secteurs de l'agriculture, sylviculture et de la pêche, les administrations publiques, de Sécurité Sociale et la défense ainsi que les activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique.

Enfin les unités locales sondées appartiennent à des entreprises de 10 salariés au moins. Si l'échantillonnage et la restriction sectorielle ne semblent pas pouvoir influencer significativement les résultats, ce dernier critère de taille du personnel devrait par contre être plus décisif. En effet, les salaires ont tendance à être plus faibles dans les TPE de moins de 10 travailleurs ce qui surévalue vraisemblablement les niveaux moyen et médian du salaire et surtout les limites des déciles les plus faibles.

Comment peut-on avoir confiance dans les statistiques publiées sur les salaires en Belgique ?

L'enquête porte sur tous les salariés liés à l'entreprise par un contrat de travail. En sont exclues les catégories suivantes : les intérimaires (sauf pour les agences d'intérim), les administrateurs occupés dans l'entreprise, mais non salariés, les travailleurs « empruntés » temporairement par d'autres entreprises, les personnes occupées en permanence dans un établissement à l'étranger, les aidants, les travailleurs à domicile et les indépendants. Les données de tous les travailleurs ne doivent pas nécessairement être renseignées.

...

En fonction de la taille de l'établissement, un échantillonnage représentatif et aléatoire de ceux-ci est autorisé. La base donnée salariale évite donc de comptabiliser des indépendants et les administrateurs gérants non salariés dont les revenus déclarés sont artificiellement très faibles suite à l'utilisation de techniques d'optimisation fiscale. Les travailleurs intérimaires ne sont comptabilisés que comme travailleurs des agences d'intérim et un traitement statistique spécifique leur est réservé afin de tenir compte de leur importance parmi les travailleurs.

Le salaire mensuel brut étudié comprend tous les paiements relatifs au mois d'octobre de l'année de référence. Les salaires versés pour les heures supplémentaires, les primes pour travail en équipe, de nuit ou le week-end... sont inclus dans ce concept. Les primes annuelles ou non régulières comme le treizième mois ou le pécule de vacances sont exclues. Or, les commissions paritaires les moins favorables aux travailleurs, notamment en termes de salaire, ne distribuent généralement pas de 13e mois ou d'autres primes de ce genre, ce qui a tendance à creuser l'écart avec les travailleurs les plus pauvres. À l'autre bout de l'échelle, la non-prise en compte d'éléments croissants du package salarial (l'assurance groupe, l'assurance hospitalisation, les chèques repas, culture et sport et les écochèques, les nombreux avantages en nature, les CCT 90, les frais de représentation...) réduit artificiellement le niveau de salaire brut des derniers déciles. Les inégalités sont clairement sous-évaluées.

Enfin, le fait de ne présenter que des statistiques pour les travailleurs à temps plein tronque la vision des inégalités.

Rappelons que selon les données ONSS et ORPSS, 1/3 des salariés est à temps partiel en Belgique. Les temps partiels se concentrent généralement sur des métiers peu qualifiés et peu rémunérateurs. En outre, ces temps partiels sont occupés à 80% par des femmes dont les revenus sont toujours actuellement plus faibles que leurs homologues masculins. Dès lors, la non-prise en compte de ce type de salariés entraîne une surévaluation des revenus des premiers déciles de revenu et réduit artificiellement les inégalités.

Le fait de ne présenter que des statistiques pour les travailleurs à temps plein tronque la vision des inégalités.

En résumé, il manque quatre éléments importants pour appréhender la réelle évolution des écarts salariaux en Belgique comme :

- l'explosion du travail à temps partiel,
- la faiblesse de certaines CCT sectorielles,
- la diversification du package salarial,
- les TPE de moins de 10 travailleurs.

Combien dépense un ménage chaque mois ?

Tout en gardant à l'esprit que les chiffres officiels sont nettement surévalués, le salaire médian brut (2.976 euros) équivaut, après impôt et cotisations sociales, à un revenu net d'un peu moins de 1.800 euros pour un ouvrier isolé à temps plein sans autres abattements fiscaux et le salaire moyen à un peu moins de 2.000 euros.

Un couple avec deux enfants dans lequel un adulte travaille à temps plein et l'autre à mi-temps et qui sont tous les deux rémunérés sur base du revenu médian aura un budget de près de 2.950 euros hors allocations familiales.

Est-ce suffisant pour pouvoir participer à la société de consommation ?

En moyenne, selon l'enquête 2014 sur le budget des ménages belges, 2.993 euros sont dépensés chaque mois par les ménages afin de se loger, se nourrir, se déplacer... Donc et comparant simplement les moyennes, la réponse est mitigée. Cette moyenne cache, en effet, des disparités importantes liées au nombre de personnes dans le ménage, au leur statut d'actif ou pas sur le marché du travail, au statut propriétaire-locataire et bien entendu au niveau de revenu. Sans nier l'importance des autres facteurs explicatifs, nous nous intéresserons exclusivement à ce dernier point.

En classant les revenus par ordre croissant et en découpant la série en quatre parts égales, nous obtenons 4 quartiles de revenus. Comme pour les revenus, nous constatons que la consommation moyenne de 50% des ménages qui gagnent le moins est nettement inférieure à la moyenne belge. La consommation moyenne mensuelle des deux premiers quartiles s'établit respectivement à 1.335 euros et à 466 euros sous la moyenne nationale. En outre, l'écart entre les dépenses de consommation moyenne du 1^{er} et du 4^e quartile est de plus de 2.800 euros par mois. C'est énorme.

...

Dépenses moyennes mensuelles par ménage en euros

	Moyenne belge	1er quartile de revenus	2e quartile de revenus	3e quartile de revenus	4e quartile de revenus
Montant mensuel en 2014					
Consommation totale	2 993	1 658	2 527	3 299	4 483
<i>Alimentation, boissons & tabac</i>	451	260	373	499	672
<i>Habitation & charges</i>	870	667	815	918	1 077
<i>Transports & communications</i>	446	204	365	530	683
<i>Autres biens & services</i>	517	224	418	575	852
Évolution depuis 1999					
Consommation totale	+ 718	+ 360	+ 751	+ 781	+ 975
<i>Alimentation, boissons & tabac</i>	+ 92	+ 42	+ 82	+ 95	+ 150
<i>Habitation & charges</i>	+ 276	+ 209	+ 260	+ 305	+ 330
<i>Transports & communications</i>	+ 116	+ 76	+ 134	+ 115	+ 136
<i>Autres biens & services</i>	+ 105	+ 16	+ 120	+ 129	+ 154

Entre 1999 et 2014, les dépenses de consommation mensuelles des ménages belges ont progressé en moyenne de 718 €, inflation comprise. Si les 2e et 3e quartiles ont progressé à un rythme comparable à la moyenne, il n'en va pas de même du 1^{er} quartile dont la consommation a progressé deux fois moins rapidement. Pour ce dernier, 80% de cette augmentation des dépenses est due aux charges de logement et de transport. Ce sont donc des hausses subies directement liées à l'explosion des prix immobiliers et des produits énergétiques. Enfin, pour enfoncer le clou, prises en valeur réelle, c'est-à-dire sans inflation, les dépenses de consommation semblent s'être légèrement contractées pour l'ensemble des ménages entre 1999 et 2014 à l'exception des charges

de logement et de transport. En conséquence, le niveau de consommation des ménages du 1^{er} quartile, déjà particulièrement faible, est pris en tenaille entre d'une part, la faiblesse, voire l'inexistence, des hausses salariales réelles et, d'autre part, l'explosion des prix immobiliers et des produits énergétiques. En Wallonie, cela se marque par des augmentations de 85% de personnes en règlement collectif de dettes en dix ans et de 100% de ménages en défaut de paiement d'électricité en huit ans².

Entre 1999 et 2014, les dépenses de consommation mensuelles des ménages belges ont progressé en moyenne de 718 €.

Concrètement, pour 2015, nous estimons la location d'un appartement de 80 m² en Wallonie à 602 euros en moyenne dans le parc privé et 364 euros dans le parc social³. Charges afférentes⁴ comprises, un isolé devra déboursier entre 500 et 750 euros pour son logement selon qu'il loue dans le parc social ou privé. Pour un ménage avec deux enfants, une bonne centaine d'euros de charges mensuelles doivent être ajoutés.

Au niveau du transport, un abonnement de TEC coûte environ 45 euros par mois. Disposer de son propre véhicule coûte nettement plus cher. Par exemple, un leasing tout compris (taxes, carburant) sur 5 ans démarre généralement

à 400 euros par mois. Selon l'enquête sur le budget des ménages, le cout mensuel global d'une voiture pour un ménage du 2e quartile avoisine les 318 euros par mois et peut aller jusqu'à 700 euros pour une voiture plus grande ou plus luxueuse.

Les deux exemples ci-dessus montrent l'importance de ces postes dans le budget de ménages, mais aussi les grandes disparités entre consommateurs à propos d'un même poste. Cela a pour conséquence de compliquer toute tentative d'estimation microéconomique d'un budget de référence et dès lors d'un salaire correspondant suffisant à moins de passer par une enquête. Ne disposant pas d'un tel outil, nous avons tenté de déterminer si le salaire est suffisant d'une manière macroéconomique afin d'aboutir à une estimation d'un taux horaire brut minimal. Pour ce faire, nous avons exclusivement utilisé l'enquête sur le budget des ménages 2014.

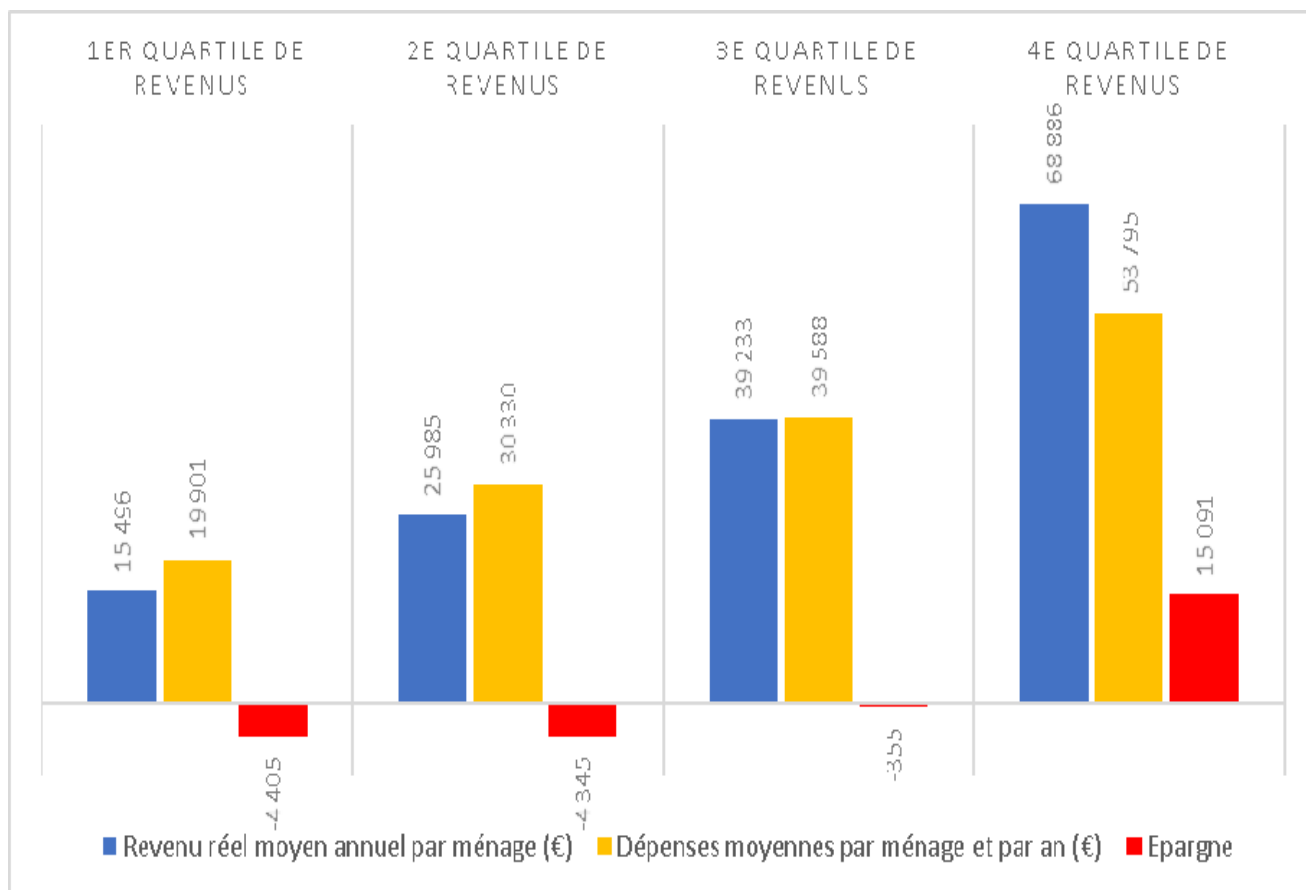
Afin de déterminer les quartiles auxquels appartiennent les consommateurs, l'enquête sur le budget des ménages 2014 a collecté des informations sur les

revenus nets individuels de chaque membre du ménage ainsi que les revenus de remboursement reçus au niveau du ménage (mutuelle, intervention d'assurance et remboursement d'impôt après enrôlement). Cette exhaustivité apparente dans la récolte d'information rencontre cependant certaines limites. Afin de faciliter la tâche des ménages, le questionnaire sur les revenus a été réduit depuis l'enquête 2012. La qualité des données sur ce sujet est donc plus faible, mais peut également être source de biais.

Ainsi, l'enquête qui s'étale sur une année est fractionnée en douze périodes. Les ménages participants sont invités à remplir leurs dépenses et revenus perçus pour le mois qui leur est dévolu. Certains ménages remplissent donc l'enquête le mois où ils perçoivent un sursalaire (double pécule de vacances, prime de fin d'année, CCT 90...) alors que leurs dépenses sont globalement identiques à celles des mois précédents. D'autres ménages font face à des dépenses exceptionnelles (primes d'assurance, précompte

immobilier, vacances...) des mois normaux, c'est-à-dire sans supplément de salaire, en puisant dans leur épargne. Les ménages qui perçoivent ainsi un sursalaire le mois de l'enquête pourraient être artificiellement promus dans un quartile de revenus supérieur à celui dans lequel ils devraient normalement se situer alors qu'à l'inverse d'autres seront rétrogradés. La largeur de l'échantillon devrait noyer ces observations dans la masse et nous devrions obtenir une répartition statistique représentative des différents quartiles. Il faut toutefois rester prudent dans l'interprétation des résultats.

Le graphique suivant montre les dépenses moyennes de consommation correspondantes aux revenus moyens de ces quartiles. D'emblée, nous constatons une progression presque parfaitement linéaire des dépenses totales des ménages⁵. Chaque quartile de revenus dépense environ 10.000 euros de plus que son quartile inférieur ; ce rythme de progression s'accélérait à peine pour le 4e quartile.



Les dépenses moyennes annuelles des ménages du 1^{er} quartile se montent à près de 20.000 euros et celles du 2^e quartile à 30.000 euros, des montants qu'il serait indécent de juger excessifs. Au niveau des revenus, la progression est plutôt exponentielle. Un ménage moyen du 2^e quartile gagne 1,7 fois le revenu moyen du 1^{er} quartile. Celui du 3^e quartile gagne 2,5 fois ce revenu et celui du 4^e quartile, 4,5 fois.

Comme énoncé ci-avant, la manière de récolter les informations sur les revenus peut déboucher sur des biais. En conséquence, il n'est théoriquement pas possible de déterminer avec précision le montant de l'épargne ou de désépargne des ménages. Néanmoins, le croisement des courbes des dépenses et des revenus nous montre des tendances et des indices intéressants. Ainsi, en moyenne, seuls les ménages du 4^e quartile de revenus seraient en mesure d'épargner. Cette épargne moyenne serait d'ailleurs substantielle puisqu'elle correspondrait, à quelques centaines d'euros près, aux revenus moyens des ménages du 1^{er} quartile. Il y aurait donc là une marge confortable pour mener des politiques de redistribution probablement pas à l'échelle du quartile, mais plutôt parmi les quelques pourcents les plus aisés tant les écarts sont importants au sommet de l'échelle des salaires.

En moyenne, seuls les ménages du 4^e quartile de revenus seraient en mesure d'épargner.

À l'inverse, les deux premiers quartiles consommeraient environ 4.400 euros de plus que leurs revenus pour l'année 2014. Même en nuanciant le niveau de cette désépargne, cela signifie que la moitié de la population n'aurait pas les moyens de sa consommation. Ce résultat

inquiétant ou farfelu aux yeux de certains est pourtant dans la droite ligne du thermomètre n°9 de Solidaris qui révèle que 4 salariés sur 10 ont des difficultés pour joindre les deux bouts ou sont sur le fil du rasoir. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous sommes donc devant un problème d'inégalité de large ampleur sans pour autant pouvoir en déterminer précisément le contour.

Certains pourraient arguer que c'est parce qu'ils sont incapables de maîtriser leurs dépenses que les plus pauvres sont dans le rouge, mais ce raisonnement moraliste est stérile et inadéquat. Force est de constater qu'en moyenne, les revenus moyens de ces deux premiers quartiles sont insuffisants pour couvrir leur niveau effectif de consommation et que, dès lors, ils n'ont d'autres choix que de désépargner, c'est-à-dire de s'endetter ou de se séparer de patrimoine. Prétendre moraliser ces ménages en leur imposant une gestion budgétaire rigoureuse entraînerait, au niveau belge, un repli de la consommation intérieure et du PIB. Voulons-nous cela ? Évidemment non. Alors, certains esprits encore plus tordus s'imaginent que les plus aisés pourraient compenser le repli de la consommation des plus faibles, notamment par la consommation de produits de luxe.

Le graphique précédent nous confirme ce que nous enseigne la théorie économique à savoir que les moins nantis consomment tout leur budget, voire au-delà, tandis que cette propension à consommer diminue à mesure que le revenu augmente. Permettre aux moins nantis de consommer n'est pas qu'un acte solidaire, c'est surtout efficace économiquement puisque cela alimente automatiquement le moteur de notre économie là où les plus riches auraient thésaurisé ou spéculé, n'accaparant de la richesse que pour eux-mêmes. Il n'y a donc aucune raison économiquement valable de vouloir réduire la consommation des moins nantis. Bien au contraire, une répartition plus équitable des richesses notamment vers les deux

premiers quartiles permettrait à ceux-ci de ne plus désépargner et même d'accroître leur consommation ce qui améliorerait l'activité économique du Pays. Au lieu de blâmer les moins nantis pour leur manque de rigueur, nous devrions plutôt les féliciter pour leur dévouement à consommer.

Selon Solidaris, 4 salariés sur 10 ont des difficultés pour joindre les deux bouts ou sont sur le fil du rasoir.

Ensuite, en décortiquant la consommation des ménages, nous avons observé que la part budgétaire des dépenses indispensables comme le logement, l'énergie et l'alimentation est plus importante chez les ménages les moins nantis. À titre d'exemple, le logement et les charges afférentes représentent près de 40% des dépenses des ménages du 1^{er} quartile pour seulement 23% dans le 4^e quartile. Or, comme nous l'avons déjà observé ci-avant, ce sont précisément ces charges qui ont gonflé suite à un emballement des prix (parfois même causé par ceux qui ont les moyens de spéculer). Dans les faits, il est illusoire de ne pas voir en ces montants de dépenses des minimums incompressibles. Ce n'est pas de gaité de cœur que l'on s'endette où que l'on se sépare de patrimoine. On ne le fait que par nécessité.

Comment augmenter les revenus des plus faibles ?

Dès lors, afin de permettre à tous les ménages de pouvoir consommer dignement, c'est-à-dire sans excès, mais sans devoir puiser dans leur patrimoine, nous estimons qu'un revenu égal au niveau de dépenses moyennes du 2^e quartile de revenus est un objectif minimal. En effet, ce n'est qu'au 3^e quartile qu'un équilibre semble se former entre les revenus et les dépenses.

Cela signifie que jusqu'à la moyenne du 3e quartile, tout accroissement de revenu serait entièrement consommé et réalimenterait, à son tour, le circuit économique. Nous pourrions donc prendre une hypothèse plus ambitieuse, mais compte tenu de réserves émises ci-avant nous préférons faire preuve de prudence. Une enquête à moyenne ou grande échelle dépeignant la consommation des ménages et déterminant un budget de référence digne pour les travailleurs permettrait d'objectiver et de réévaluer notre objectif.

Pour atteindre cet objectif, nous devons ensuite prendre une série d'hypothèses nous permettant de calculer ce que devrait être le salaire brut nécessaire. Vu que nous sommes une centrale syndicale ouvrière, nous calculons le salaire sur base d'un contrat de travail ouvrier presté et payé 11 mois avec un simple et un double pécule de vacances annuelles payés par les caisses de Sécurité Sociale. Le contrat ne prévoit pas de prime de fin d'année ce qui est la norme dans les commissions paritaires les moins avantageuses.

Enfin, un ménage peut prendre diverses formes. En 2015, 34% des ménages étaient constitués de personnes seules, 29% de couples avec enfant(s), 25% de couples sans enfant et 10% de familles monoparentales. Nous n'avons pas tenu compte de la présence d'enfant(s) pour déterminer le salaire même si cela peut avoir un impact non négligeable dans le cas des familles nombreuses. Par contre, nous avons simulé la durée de l'activité du ménage sur base de 4 hypothèses :

- 1 temps plein & ½ temps
- 1 temps plein & 2/3 temps
- 2 temps plein
- 1 temps plein

Compte tenu de la progression continue du travail à temps partiel, selon les données de l'ONSS et de l'ORPSS, 1,36 million de salariés sont à temps partiel en 2016,

soit 36,4% des salariés. Ces travailleurs à temps partiel prestent en moyenne un 2/3 temps. À côté de ceux-ci, certains travailleurs n'ont même pas la chance de pouvoir travailler une seule heure. En 2016, environ 550.000 sont comptabilisés comme demandeurs d'emploi, mais d'autres sont sortis des statistiques suite aux exclusions du régime de chômage. Enfin, il y a les travailleurs qui alternent périodes d'emploi (souvent précaires) et périodes d'inactivité (couvertes ou non par l'Onem). Dès lors, de manière très générale, nous estimons que la première hypothèse, celle d'un travail à temps plein et d'un travail à mi-temps, est la plus représentative. Par souci de simplification, nous considérons enfin que tous les membres d'un même ménage gagnent le même salaire horaire.

Un salaire horaire brut de 14,87 euros pour chaque membre du ménage permettrait d'atteindre le niveau de consommation moyen du 2e quartile sans désépargne

Fixer le salaire minimum à 14 euros bruts de l'heure

Dans notre hypothèse la plus représentative, un salaire horaire brut de 14,87 euros pour chaque membre du ménage permettrait d'atteindre le niveau de consommation moyen du 2e quartile sans désépargne. En comparaison, les salaires médian et moyen belges se montaient respectivement à 18,07 euros bruts et 20,73 euros bruts en 2014. Pour mémoire, avec un salaire horaire de 14,87 euros, un travailleur à temps plein aura reçu un bonus à l'emploi et une défiscalisation de ce dernier pour un montant total annuel de 247 euros. Il ne s'agit donc pas d'un salaire très élevé, puisque toujours concerné par l'aide aux bas salaires. Sans cette aide, le salaire brut nécessaire aurait été un peu plus élevé.

Si le 2e membre du ménage travaille à 2/3 temps, le salaire horaire brut nécessaire se réduit significativement à 11,90 euros. Il s'agit d'une différence importante et intrigante pour un léger accroissement du temps de travail. Cela est dû à un phénomène de trappe salariale pour les salaires inférieurs à un certain plafond. En 2014, le bonus à l'emploi atteignait son maximum au niveau du salaire minimum puis décroissait lentement jusqu'au plafond de 2.385 euros bruts par mois. Au plus profond de la trappe, c'est-à-dire entre 2025 euros et le plafond précité, une augmentation brute de 25 euros ne se marquait que par une augmentation nette de 7,8 euros. Or, le salaire horaire brut à 14,87 euros se situe juste à la limite de la trappe. Autant dire que de faibles variations du budget net nécessaire donnent des variations importantes au niveau du salaire horaire brut. En 2016, le tax shift, s'il a effectivement augmenté le salaire net de tous les travailleurs et plus particulièrement des moins nantis, aura encore un peu plus creusé la trappe salariale.

Si les deux membres du ménage travaillent à temps plein, le salaire minimal brut nécessaire tombe à 8,26 euros ce qui est inférieur au revenu minimum d'intégration actuellement octroyé en Belgique.

La dernière hypothèse fait reposer les dépenses du ménage sur un seul salarié. Dans ce cas, et compte tenu de la progressivité de l'impôt sur les revenus professionnels, ce dernier devra gagner au minimum 25,60 euros de l'heure pour pouvoir joindre les deux bouts. Inutile de préciser que peu d'ouvriers peuvent prétendre à un tel salaire horaire.

Sur base de nos calculs et de notre hypothèse la plus représentative, nous constatons qu'un salaire brut minimum de 14,87 euros de l'heure (sur base de l'année 2014) devrait être un minimum pour couvrir un niveau de consommation équivalent à celui du 2e quartile de revenus. À ce niveau, un seul salaire ne suffit pas.

Il faut donc que deux revenus alimentent les dépenses du ménage ce qui n'est pas toujours aisé dans un contexte de chômage de masse. Bien entendu, les calculs devraient être affinés pour tenir compte du nombre de personnes dans le ménage et d'autres facteurs influençant la consommation et les revenus afin de déterminer le niveau de salaire minimum à atteindre.

Il n'empêche qu'à ce stade deux conclusions peuvent être tirées :

- 1) Les revenus des deux premiers quartiles de revenus sont en moyenne insuffisants pour couvrir leurs besoins de consommation.
- 2) Un taux horaire minimum de 14 euros doit être l'objectif des négociations salariales. Selon nos estimations sur base du salaire moyen belge, il concernerait environ 14% des travailleurs à temps plein.



¹ Salaire médian

² Stabilité et transformations de la pauvreté en Wallonie ?, 19 décembre 2016, François Ghesquière <http://inegalites.be/Stabilite-et-transformations-de-la>

³ Les loyers en Wallonie. Une analyse à partir de l'enquête sur la qualité de l'habitat 2012-2013, Mars 2014, CEHD

⁴ Les charges ont été estimées sur base des données issue du rapport d'Aquawal et du simulateur de tarifs de la CWAPE.

⁵ Les dépenses totales comprennent les remboursements en capital d'emprunts hypothécaire, ce qui par consensus parmi les économistes est généralement appelé un investissement. Toutefois, dans le cadre de la détermination du budget du ménage, nous estimons la prise en compte de cette dépense comme indispensable. Sur base du besoin au logement, on ne peut discriminer les locataires des propriétaires en estimant qu'il serait logique de comptabiliser un loyer et non une traite d'emprunt.